

Élection de l'Orateur

Je rappelle cela pour qu'on comprenne bien mon peu d'empressement à venir occuper le fauteuil, et c'est sans illusions que je pense aux nombreuses fois dans le cours de cette législature où la plupart des députés souhaiteront que je finisse aussi sur le billot, et même certains jours il y en aura sûrement pour s'essayer à manier la hache du bourreau.

Je constate avec plaisir que la réception qu'on nous réserve maintenant à l'autre endroit est beaucoup plus cordiale, mais il n'empêche que cet après-midi même ma première tâche consistera à comparaître pour votre compte devant le représentant de Sa Majesté, pour réclamer en votre nom les droits et privilèges d'accomplir les travaux pour lesquels nous avons été élus, la liberté de parole dans cette enceinte et le droit d'accomplir nos travaux sans ingérence de la part de Sa Majesté ou de tout autre pouvoir.

[Français]

Il va sans dire que c'est un grand honneur d'être élu comme député à la Chambre des communes. Et si c'est un honneur de recevoir l'approbation des juges suprêmes dans notre système démocratique, c'est-à-dire de nos concitoyens, c'en est un plus grand encore d'être choisi par les députés pour présider ces séances importantes.

● (1125)

[Traduction]

C'est un honneur et une obligation que j'accepte en toute humilité. Je les accepte en votre nom et vous promets, comme je l'ai fait il y a cinq ans, que cette obligation primera toute autre considération, qu'il s'agisse de la politique de parti de la famille ou des amis, ou de toute autre chose. Je n'avais jamais osé croire, à l'époque, que je serais appelé un jour à exercer les fonctions d'Orateur. Chose certaine, je ne m'attendais pas à être appelé à occuper le poste une seconde fois.

En terminant, avant de remercier le très honorable premier ministre (M. Clark), le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau), le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le député de Beauce (M. Roy), je tiens à rappeler qu'un Orateur ne peut présider avec efficacité les délibérations de la Chambre sans la collaboration des députés. En outre, il n'est possible de réussir dans cette tâche, ou même d'espérer réussir, que si tous désirent voir les séances se dérouler dans l'ordre.

Je dois dire, en terminant, que la décision que nous avons prise au cours des cinq dernières années de téléviser nos travaux nous place, à mon avis, à l'avant-garde des pays démocratiques du monde, car le principe essentiel et fondamental qui sous-tend tout gouvernement démocratique veut que ce dernier exerce son pouvoir au vu et au su de tout le monde. La diffusion à la télévision de nos débats constitue une

[M. l'Orateur.]

mesure qui permet de respecter ce principe mieux qu'on n'a jamais pu le faire au cours de toute notre histoire. Elle nous a permis de participer comme citoyens à ces travaux, mais elle nous oblige également à faire en sorte à la Chambre, quand il y a conflit d'opinion, que nous servions d'exemple non seulement par la teneur de nos discussions mais aussi par notre attitude et notre conduite les uns envers les autres.

Je vous assure que ce sera grâce à votre bienveillance et à votre collaboration que nous pourrons atteindre cet objectif. Mon habileté dans l'exercice de la présidence dépend toujours de vous. Il en sera toujours ainsi, et dès que je ne bénéficierai plus de votre bienveillance ou de votre confiance, je ne pourrai plus jouer mon rôle. Je ne puis présider les travaux qu'avec votre collaboration, et je vous offre la mienne tout entière, comme je l'ai fait dans le passé, car je crois que nous pouvons ensemble faire de la présente législature la meilleure que le pays ait connue. Je vous remercie encore une fois de m'avoir fait confiance.

Des voix: Bravo!

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que la séance soit suspendue jusqu'à 3 heures cet après-midi.

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre (M. Clark) a proposé que la séance soit ajournée jusqu'à 3 heures cet après-midi. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les travaux de la Chambre sont donc ajournés jusqu'à 3 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 11 h 26.)

● (1510)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 3 heures.

L'OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat à 3 heures cet après-midi pour ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le colonel T. G. Bowie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant: